



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/213
E/1995/87
8 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 12 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1995
Point 6 m) de l'ordre du
jour provisoire**
QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE
ET À L'ENVIRONNEMENT :
RAPPORTS DES ORGANES
SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET
QUESTIONS CONNEXES : DÉCENNIE
INTERNATIONALE DE L'EAU
POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis
pendant la première moitié des années 90

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 9	2
A. Contenu du rapport	1 - 3	2
B. Questions relatives à la base d'informations	4 - 9	2
II. COUVERTURE DES SERVICES	10 - 25	3
A. Zones urbanisées	12 - 14	7
B. Zones rurales	15 - 17	8
C. Perspectives d'ici à la fin du siècle	18 - 25	8

* A/50/50/Rev.1.

** E/1995/100.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 26 - 54 10

I. INTRODUCTION

A. Contenu du rapport

1. Dans le précédent rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session en 1990 (A/45/327), le Secrétaire général a donné un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à assurer aux populations à l'échelon mondial un approvisionnement en eau salubre et des moyens d'assainissement adéquats au cours de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990). Il a indiqué dans ce rapport que le rythme des progrès réalisés au cours de la Décennie ne permettrait pas d'atteindre l'objectif fixé qui était d'assurer ces services à tous d'ici la fin du siècle.

2. Dans sa résolution 45/181 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale s'est déclarée vivement préoccupée "de constater que malgré les résultats obtenus durant la Décennie, la lenteur actuelle des progrès donne à prévoir qu'un très grand nombre de pauvres vivant dans les zones urbaines et rurales continueront d'être privés de services convenables d'approvisionnement en eau et d'assainissement en l'an 2000". Dans cette résolution, l'Assemblée a également adressé un certain nombre de recommandations aux gouvernements et à la communauté internationale, leur demandant de redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs de la Décennie.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé d'examiner à sa cinquantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les progrès accomplis au cours de la première moitié des années 90. En application de cette résolution, on évalue dans le présent rapport les progrès accomplis dans la voie de la réalisation de l'objectif que sont l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour tous. On y formule également des propositions concernant les mesures complémentaires à prendre dans ce sens.

B. Questions relatives à la base d'informations

4. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'en dépit de l'ampleur et de la qualité des données, l'insuffisance des informations recueillies dans les pays restait un sérieux obstacle à la planification et à la gestion du secteur considéré. Bien qu'on ait continué d'enregistrer une amélioration à cet égard, les données sont encore bien souvent de qualité insuffisante pour permettre d'assurer l'évaluation et la planification au niveau national et de suivre avec précision la situation sur le plan international.

5. L'analyse quantitative est fondée sur les données de 1990 communiquées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la base du programme de surveillance en cours d'exécution pendant cette période et sur les indications communiquées par les gouvernements par l'intermédiaire du Programme commun OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de surveillance de l'eau et de l'assainissement de 1992 à 1994. Les données démographiques sont fondées sur la publication des Nations Unies intitulée World Population Prospects: The 1994 Revision. Le Programme commun de surveillance ne disposait d'aucune information concernant la situation dans les pays en transition.

6. Pour en revenir au présent rapport, comme par le passé, ce sont les pays eux-mêmes qui déterminent les normes de ce qui constitue l'approvisionnement en eau salubre et des services d'assainissement adéquats. En règle générale, les pays adoptent, en présentant leurs rapports, une définition plus restrictive que par le passé. Cela semble particulièrement être le cas s'agissant de l'assainissement dans certains pays d'Asie fortement peuplés. Si ces changements de définition s'imposent en ce sens qu'ils permettent de présenter une image plus réaliste de la situation en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ils ne facilitent pas l'établissement des normes pour l'analyse des tendances. En raison des améliorations intervenues dans la fiabilité des données et des changements de définition, les chiffres révisés de 1990 inclus dans le présent rapport diffèrent, parfois considérablement, de ceux figurant dans le rapport présenté à l'Assemblée générale en 1990. En outre, il ne serait pas opportun d'effectuer une comparaison avec les données de 1980 figurant dans ce rapport. Compte tenu des changements apportés à la définition de ce qui constitue l'approvisionnement en eau salubre et des services d'assainissement adéquats, il est probable que les niveaux de services indiqués dans le rapport de 1990 avaient surestimé la situation qui prévalait en ce moment.

7. Dans la mesure où les données communiquées par les gouvernements sont précises, on considère que les échantillons pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes sont représentatifs de la situation qui prévaut actuellement dans ces régions. Les échantillons varient entre 68 % de la population totale pour l'Afrique et 90 % pour l'Asie et le Pacifique. Dans le cas de l'Asie occidentale, les réponses communiquées par les gouvernements au Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement étaient insuffisantes pour en tirer des conclusions. Les données de 1994 fournies pour cette région ont été produites par l'OMS sur la base des estimations de tendances fondées sur des rapports établis les années précédentes. On doit donc considérer que ces données ont un caractère plutôt spéculatif, mais elles n'en donnent pas moins une indication des niveaux actuels de couverture des services.

8. Les chiffres figurant dans le présent rapport visent à donner une idée de ce qui s'est passé depuis 1990 et des conséquences probables de ces tendances d'ici la fin du siècle. On estime que ces renseignements présentent un tableau général des progrès accomplis et des problèmes qui ne sont pas encore résolus.

9. Les données relatives à la couverture des services figurant dans le présent document se rapportent aux moyens mis à la disposition des populations urbaines et rurales. Il n'est nullement fait référence à l'utilisation réelle des services ni à la fréquence et à la durée des pannes, aucune donnée n'étant disponible à cet égard. Il n'est donc fait aucune déduction s'agissant de l'incidence de ces deux questions sur la santé des populations.

II. COUVERTURE DES SERVICES

10. Le tableau 1 présente la couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour 1990 et 1994 en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie occidentale, ainsi que le niveau des services qui serait atteint d'ici à l'an 2000 si les tendances de la période 1990-1994 en matière de prestation de services se poursuivaient. Le tableau 2 indique les progrès accomplis au cours de la période 1990-1994 et les

/...

progrès à réaliser d'ici à l'an 2000 pour maintenir le nombre actuel de personnes non desservies ou pour parvenir à une couverture totale. Environ 3 milliards 270 millions de personnes avaient accès à l'eau salubre en 1994 et 1 milliard 510 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau salubre et 2 milliards 870 millions de personnes ne disposaient pas de services d'assainissement adéquats. Au cours de la période de quatre ans, 783 millions de personnes supplémentaires ont été approvisionnées en eau salubre et le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau salubre a diminué de 472 millions de personnes. On ne peut pas effectuer de déductions fiables pour l'accroissement des services d'assainissement à l'échelon mondial au cours de la période considérée, étant donné que des critères beaucoup plus sévères ont été appliqués s'agissant de ce qui constitue un assainissement adéquat.

11. Si l'on se hasardait à faire une comparaison avec les tendances de la période 1980-1990 figurant dans le rapport précédent, compte étant tenu des difficultés évoquées ci-dessus, il semblerait que les taux annuels d'accroissement en matière d'approvisionnement en eau au cours des quatre dernières années marquent une accélération par rapport au rythme des progrès enregistrés au cours de la précédente décennie.

Tableau 1
Approvisionnement en eau et assainissement : couverture des services par région,
de 1990 à 1994 et en l'an 2000, au rythme actuel de progression
(Population en millions d'habitants)

Région/secteur	1990			1994			2000		
	Population	Taux de couverture	Nombre d'habitants desservis	Population	Taux de couverture	Nombre d'habitants desservis	Population	Taux de couverture	Nombre d'habitants desservis
Afrique									
<u>Approvisionnement en eau</u>									
Zones urbanisées	201	67	135	239	64	153	310	58	181
Zones rurales	432	35	153	468	37	173	521	39	203
<u>Assainissement</u>									
Zones urbanisées	201	65	130	239	55	131	310	43	133
Zones rurales	432	23	99	468	24	112	521	25	132
<u>Amérique latine et Caraïbes</u>									
<u>Approvisionnement en eau</u>									
Zones urbanisées	314	90	282	348	88	306	401	85	342
Zones rurales	126	51	64	125	56	70	123	64	78
<u>Assainissement</u>									
Zones urbanisées	314	83	262	348	73	254	401	60	242
Zones rurales	126	33	42	125	34	42	123	35	43
<u>Asie et Pacifique</u>									
<u>Approvisionnement en eau</u>									
Zones urbanisées	829	83	689	955	84	805	1 178	83	981
Zones rurales	2 097	53	1 108	2 167	78	1 690	2 250	100	2 250
<u>Assainissement</u>									
Zones urbanisées	829	62	513	955	61	584	1 178	59	689
Zones rurales	2 097	18	379	2 167	15	332	2 250	12	262
<u>Asie occidentale</u>									
<u>Approvisionnement en eau</u>									
Zones urbanisées	45	86	39	52	98	51	65	100	65
Zones rurales	27	62	17	29	69	20	32	77	25
<u>Assainissement</u>									
Zones urbanisées	45	70	31	52	70	36	65	66	43
Zones rurales	27	60	16	29	64	19	32	69	22
<u>Total général</u>									
<u>Approvisionnement en eau</u>									
Zones urbanisées	1 389	82	1 144	1 593	83	1 316	1 955	80	1 570
Zones rurales	2 681	50	1 342	2 788	70	1 953	2 926	87	2 596
<u>Assainissement</u>									
Zones urbanisées	1 389	67	937	1 593	63	1 006	1 955	57	1 109
Zones rurales	2 681	20	536	2 788	18	506	2 926	16	459

Tableau 2

Progrès accomplis au cours de la période 1990-1994 et progrès à réaliser
 pour assurer la couverture totale d'ici à l'an 2000

Région/secteur	Augmentation de la couverture des services 1990-1994 (Million/an)	Augmentation du taux de couverture (Pourcentage)	Augmentation du nombre des personnes non desservies (Pourcentage)	Augmentation nécessaire d'ici à l'an 2000 pour maintenir le même nombre de personnes non desservies qu'en 1994 (Million/an)	Augmentation nécessaire d'ici à l'an 2000 pour assurer la couverture totale (Million/an)
<u>Afrique</u>					
<u>Approvisionnement en eau</u>					
Zones urbanisées	4,64	14	29	12,00	26,11
Zones rurales	5,06	13	6	8,83	58,06
<u>Assainissement</u>					
Zones urbanisées	0,37	1	51	12,00	29,82
Zones rurales	3,30	13	7	9,00	68,20
<u>Amérique latine et Caraïbes</u>					
<u>Approvisionnement en eau</u>					
Zones urbanisées	6,12	9	29	8,83	15,83
Zones rurales	1,35	8	-10	0,00	8,79
<u>Assainissement</u>					
Zones urbanisées	—	—	—	8,83	24,54
Zones rurales	0,12	1	-2	0,00	13,36
<u>Asie et Pacifique</u>					
<u>Approvisionnement en eau</u>					
Zones urbanisées	29,19	17	6	37,33	62,09
Zones rurales	145,48	53	-52	13,83	93,35
<u>Assainissement</u>					
Zones urbanisées	17,59	14	18	37,17	99,05
Zones rurales	—	—	—	14,00	319,61
<u>Asie occidentale</u>					
<u>Approvisionnement en eau</u>					
Zones urbanisées	3,01	31	-84	2,16	2,34
Zones rurales	0,80	19	-10	0,50	2,01
<u>Assainissement</u>					
Zones urbanisées	1,20	15	14	2,83	3,76
Zones rurales	0,62	16	-3	0,50	2,24
<u>Total général</u>					
<u>Approvisionnement en eau</u>					
Zones urbanisées	42,96	15	13	60,67	106,38
Zones rurales	152,69	46	-38	23,83	162,22
<u>Assainissement</u>					
Zones urbanisées	—	—	—	60,67	158,16
Zones rurales	—	—	—	23,83	403,41

Note : Un tiret (—) indique que les données ne sont pas comparables en raison des changements apportés à la définition de ce qui constitue des services adéquats.

A. Zones urbanisées

12. Dans les zones urbaines des pays en développement, mettre en place des moyens suffisants d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement demeure un objectif très difficile à réaliser, essentiellement en raison des taux élevés d'accroissement de la population et d'urbanisation. Pour l'ensemble de ces pays, le nombre de citoyens ayant accès à une eau salubre est de 1 milliard 320 millions. Entre 1990 et 1994, on a approvisionné en eau salubre quelque 172 millions de personnes, mais au cours de la même période, le nombre de citoyens ne bénéficiant pas d'une telle infrastructure s'est vraisemblablement accru de 32 millions. Le pourcentage de personnes ayant accès à une eau salubre a ainsi donc légèrement augmenté. En ce qui concerne l'assainissement, on estime à 1 milliard le nombre de citoyens qui disposent actuellement de services adéquats; 588 millions en sont dépourvus.

13. En Afrique, on a approvisionné en eau potable 19 millions de personnes supplémentaires, mais le taux d'accroissement annuel de la population urbaine étant estimé à 4,38 % pour la période 1990-1995, le pourcentage de citoyens ayant accès à une eau salubre a diminué. Globalement, le nombre de ceux qui n'y ont pas accès s'est accru de 19 millions. Dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique, le taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine est estimé à 3,71 % pour la période 1990-1995, et on a approvisionné en eau salubre 117 millions de personnes supplémentaires. Cependant, le nombre de citoyens dépourvus d'eau salubre s'est accru de 9 millions. Le taux de couverture des zones urbanisées n'a donc pratiquement pas varié. En Amérique latine et dans les Caraïbes, où le taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine est estimé à 2,6 %, on a à peine pu suivre le rythme de l'urbanisation. Le nombre de personnes desservies en eau salubre sera probablement plus élevé que prévu, une modification étant intervenue dans la définition de cette catégorie. En Asie occidentale, il ressort d'estimations préliminaires que le taux de couverture des services a fortement augmenté, atteignant presque 100 %.

14. En Afrique, où l'assainissement en milieu urbain a été particulièrement négligé, la situation est devenue critique : seulement 1 million de personnes supplémentaires disposent de services efficaces, tandis que le nombre de celles qui en sont dépourvues a augmenté de 36 millions. Le taux de couverture est tombé de 65 % à 55 %. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, le nombre de citoyens disposant de services d'assainissement adéquats s'est accru de 70 millions, mais celui des citoyens qui en sont dépourvus a augmenté de 55 millions. En conséquence, le taux de couverture n'a pratiquement pas varié. En Asie occidentale, quelque 2 millions de personnes supplémentaires ont vraisemblablement été dotées de tels services, mais le nombre de celles qui en sont dépourvues a néanmoins augmenté de 5 millions. En Amérique latine, quelque 94 millions de personnes ne disposent pas d'un système d'assainissement adéquat. Dans chacune de ces quatre régions, la proportion de personnes convenablement desservies en matière d'assainissement reste beaucoup plus faible que dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

B. Zones rurales

15. Dans les zones rurales, l'approvisionnement en eau salubre a nettement progressé : on a desservi environ 611 millions de personnes supplémentaires, et le nombre de personnes non desservies a diminué de 504 millions. L'assainissement, par contre, a été totalement négligé. Si on fait abstraction des variations enregistrées dans les statistiques, dues à une modification des critères retenus pour la définition d'un système d'assainissement adéquat, il est vraisemblable que dans l'ensemble des pays en développement, les taux de couverture des services n'ont pratiquement pas changé.

16. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, l'approvisionnement en eau des zones rurales a très nettement progressé : on a desservi en eau salubre 582 millions de personnes supplémentaires, ce qui réduit de 513 millions le nombre de personnes non desservies. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre de personnes dépourvues d'eau salubre a diminué de 6 millions. En Asie occidentale, on a approvisionné en eau salubre 3 millions de personnes supplémentaires, de sorte que le nombre de personnes qui en sont dépourvues a diminué de 1 million. Dans les régions rurales de l'Afrique, on a desservi en eau salubre 20 millions de personnes supplémentaires mais, étant donné le taux élevé d'accroissement annuel de la population (estimé à 2,03 % pour la période 1990-1995), le nombre total de personnes non desservies a en fait augmenté de 16 millions.

17. Sauf en Asie occidentale, le taux de couverture des services d'assainissement dans les zones rurales demeure extrêmement bas. On signale un certain progrès en Afrique, le nombre de personnes desservies ayant augmenté de 23 millions, mais le nombre de personnes non desservies a augmenté à son tour de 23 millions. En Amérique latine, on n'a enregistré aucun progrès. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, la diminution observée dans les taux de couverture tient à une profonde modification des critères retenus dans les plus grands pays de la région.

C. Perspectives d'ici à la fin du siècle

18. À l'exception de l'Asie occidentale, où, si le taux de couverture des services continuait à augmenter au rythme actuel, tous les citoyens seraient approvisionnés en eau d'ici à l'an 2000, le maintien du rythme de progression enregistré entre 1990 et 1994 est insuffisant pour empêcher une augmentation du nombre de personnes dépourvues d'eau salubre, et à plus forte raison pour permettre la réalisation d'un taux de couverture de 100 % d'ici à l'an 2000. En Afrique, il faudrait que le taux actuel de progression fasse plus que doubler pour répondre aux besoins engendrés par la croissance urbaine, et qu'il soit multiplié par plus de cinq pour assurer une couverture complète. En Amérique latine, il faudrait probablement multiplier par 2,6 le taux de progression pour atteindre le même objectif d'ici à l'an 2000, tandis qu'en Asie et dans le Pacifique, il faudrait le multiplier par 2,12.

19. Dans une perspective à plus long terme, pour obtenir une couverture complète d'ici à l'an 2020, il faudrait, en Amérique latine et dans les

Caraïbes, maintenir le taux actuel de progression, tandis qu'en Afrique, il faudrait le multiplier par trois et dans les régions de l'Asie et du Pacifique, par deux.

20. En ce qui concerne l'assainissement en milieu urbain, la situation est préoccupante; en Afrique, elle est franchement alarmante. Dans toutes les régions, le rythme actuel de progression du taux de couverture des services ne peut suffire à empêcher l'augmentation du nombre de personnes dépourvues de services d'assainissement, même rudimentaires. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique et en Asie occidentale, pour maintenir le pourcentage actuel de personnes non desservies, il faudrait que le taux actuel de progression fasse plus que doubler. En Afrique, pour atteindre le même objectif, il faudrait le multiplier par près de 33.

21. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, il faudrait desservir chaque année 99 millions de personnes supplémentaires pour atteindre d'ici à l'an 2000 un taux de couverture de 100 %, ce qui supposerait une multiplication par 5,6 du taux actuel de progression. Pour atteindre le même objectif d'ici à 2020, il faudrait probablement le multiplier par quatre. En Amérique latine et dans les Caraïbes, pour réaliser une couverture complète, il faudrait desservir chaque année quelque 24,5 millions de personnes supplémentaires. En Asie occidentale, il faudrait multiplier par quatre le taux de progression. En Afrique, il faudrait le multiplier par 80,6 d'ici à la fin du siècle et desservir chaque année 29,8 millions de personnes supplémentaires.

22. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, pour assurer une couverture complète d'ici à 2020, il faudrait enregistrer un taux de progression plus de trois fois supérieur au taux actuel. Pour l'Afrique, il faudrait multiplier par 46 le taux actuel. Dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, il faudrait, pour atteindre le même objectif, desservir chaque année quelque 9,9 millions de personnes supplémentaires.

23. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, selon les critères actuels d'adéquation, fondés sur la qualité de l'eau et la distance à parcourir pour s'approvisionner, si l'on maintenait le rythme de progression signalé en ce qui concerne l'alimentation en eau salubre des populations rurales, on atteindrait un taux de couverture de 100 % avant la fin du siècle. On ne peut en dire autant des autres régions. En Afrique, le maintien du rythme actuel ne suffirait pas à maintenir au niveau de 1994 le nombre des personnes non desservies. Pour que tous les habitants soient approvisionnés en eau salubre, il faudrait desservir chaque année 58 millions de personnes supplémentaires, ce qui nécessiterait de multiplier environ par 12 le taux actuel de progression.

24. Toujours en Afrique, mais dans une perspective à plus long terme, c'est-à-dire d'ici à 2020, il faudrait approvisionner en eau salubre 19 millions de personnes supplémentaires par an pour assurer une couverture complète. En Amérique latine et dans les Caraïbes, pour atteindre le même objectif, il faudrait multiplier par 6,5 le taux de progression, c'est-à-dire approvisionner en eau salubre près de 9 millions de personnes supplémentaires par an. Bien que l'on prévoie une diminution de la population rurale, le rythme actuel de progression du taux de couverture des services ne suffirait pas pour permettre

d'atteindre 100 % d'ici à l'an 2020. En Asie occidentale, il faudrait multiplier par 2,6 le taux actuel de progression pour assurer une couverture complète d'ici à la fin de la décennie.

25. Étant donné le peu de progrès enregistrés dans les zones rurales en matière d'assainissement, il est peu probable que l'on puisse résoudre le problème dans un proche avenir. En Afrique, il faudrait augmenter de plus de trois fois le taux actuel de progression simplement pour répondre aux besoins supplémentaires créés par l'accroissement de la population rurale. Pour obtenir une couverture complète d'ici à la fin du siècle, il faudrait le multiplier par plus de 21. Étant donné le taux d'accroissement escompté de la population, le fait de reporter l'échéance à l'an 2020 ne permettrait nullement de résoudre le problème. En Asie occidentale, il faudrait que le rythme de progression soit près de quatre fois supérieur au rythme actuel. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il faudrait doter de services d'assainissement 13,4 millions de ruraux supplémentaires chaque année, d'ici à la fin du siècle. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, il faudrait desservir 320 millions de ruraux supplémentaires chaque année pour réaliser une couverture complète d'ici à l'an 2000. Une augmentation de 75,5 millions par an permettrait d'atteindre le même objectif d'ici à l'an 2020.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

26. L'objectif recherché, à savoir la mise à la disposition de tous de l'infrastructure voulue d'approvisionnement en eau et d'assainissement, est indissolublement lié aux mesures visant à remédier à la pauvreté dans les zones péri-urbaines et rurales. Ce n'est donc que dans le cadre de la lutte contre la pauvreté qu'on pourra résoudre le problème et desservir les millions de personnes dans le monde qui ne disposent pas à ce jour d'infrastructures adéquates.

27. En dépit de tous les appels lancés dès 1977 par la Conférence des Nations Unies sur l'eau dans le Plan d'action de Mar del Plata, la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones urbaines n'a cessé de se détériorer¹. Elle est particulièrement inquiétante lorsque l'on songe au peu d'intérêt que suscitent l'assainissement et la lutte contre la pollution provoquée par les déchets urbains.

28. Le problème de la fourniture de services aux zones rurales est étroitement lié au fait qu'elles abritent une grande partie des personnes vivant au niveau ou au-dessous du seuil absolu de pauvreté. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'à l'exception de l'Asie et du Pacifique, pratiquement aucun progrès n'a été réalisé dans l'approvisionnement en eau potable des populations mal desservies et que l'assainissement est considéré comme nettement moins prioritaire que l'approvisionnement en eau.

29. Des progrès importants ont été accomplis dans l'élaboration de méthodes de financement, de fourniture, de fonctionnement et d'entretien des services et, en particulier, on a largement réussi à faire prendre conscience aux membres de la collectivité des responsabilités leur incombant à cet égard. Les résultats de l'évolution des idées dans ce domaine sont de plus en plus fréquemment appliqués avec succès dans nombre de pays en développement. Cependant, l'impact de ces

nouvelles méthodes risque de rester limité tant qu'on ne considérera pas que les ressources en eau, en général, et l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones rurales, en particulier, sont des activités permettant d'assurer le développement, de créer des emplois et de générer des revenus dans les zones rurales.

30. Il est clair qu'on ne pourra résoudre véritablement le problème de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement qu'en multipliant les investissements financiers dans ce secteur, et ce même si l'on a recours à des techniques appropriées à faible coût. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau des zones urbaines, le problème est exacerbé par la nécessité d'effectuer d'autres investissements d'infrastructure considérables et par la hausse des coûts tenant à l'accroissement de la demande en eau des villes en expansion rapide.

31. Ce sont, le plus souvent, des entreprises d'utilité publique financées et largement subventionnées par le secteur public qui assurent l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Selon un rapport de la Banque mondiale², le financement par l'État du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), a sensiblement augmenté entre 1960 et 1980 et est resté pratiquement constant pendant les années 80, en dépit d'une baisse des investissements publics globaux, en pourcentage du PIB. Mais il apparaît de plus en plus clairement que cette formule ne permet pas à elle seule la mobilisation des fonds indispensables pour desservir la population tout entière, même au niveau des services les plus élémentaires. La solution dépendra en dernier ressort de la capacité des populations à défrayer le coût de ces services et de l'aptitude des entreprises d'utilité publique, qu'elles relèvent du secteur public ou du secteur privé, à en assurer la prestation de façon judicieuse et écologiquement viable.

32. Selon le même rapport de la Banque mondiale, l'efficacité et la viabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dépendent non seulement de leur niveau de financement, mais aussi de la provenance des fonds. L'expérience a démontré sans conteste que les services sont d'autant plus efficaces et fiables que les usagers participent réellement à leur financement³.

33. Toute politique des prix visant à l'amortissement des coûts doit prendre en compte la mesure dans laquelle les pauvres vivant dans les zones urbaines et rurales ont les moyens d'acquitter le prix des services qui leur sont fournis. Des transferts de revenus sous forme de subventions ou de dons doivent être effectués dans la mesure où les intéressés ne peuvent pas acquitter le prix des services fournis selon des normes de base. Ces transferts ne devraient cependant pas se faire aux dépens de l'autonomie et de la responsabilité financières des entreprises publiques ou privées qui assurent les services. Il importe, par ailleurs, de noter que, comme le fait observer la Banque mondiale dans son rapport, dans les zones urbaines et rurales, nombre de personnes payent l'eau que leur fournit le secteur non structuré à des prix plus élevés que celui qui leur serait facturé par les entreprises publiques ou privées bien organisées du secteur officiel. Au demeurant, l'expérience a montré que, très souvent, les membres des collectivités pauvres sont bien davantage disposés à acquitter le prix de services de qualité que celui des services essentiels. La participation des collectivités à la mise au point des

systemes de prestation de services doit être considérée comme un volet important des efforts visant à mobiliser des ressources financières pour ce secteur.

34. On s'accorde à présent, de plus en plus, à reconnaître l'importance du rôle que peut jouer le secteur privé dans la mobilisation des ressources financières et dans la prestation des services. On se rend compte aussi du fait que les collectivités péri-urbaines et rurales peuvent, de leur côté, jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources financières, et dans le fonctionnement et la gestion des réseaux locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

35. Pour assainir les zones urbaines et rurales et traiter les effluents qui polluent les bassins des fleuves et des eaux souterraines, il faut en particulier massivement investir dans ce secteur. De nombreux exemples illustrent déjà l'impact que l'absence d'assainissement peut avoir sur le cadre de vie – conditions d'existence sordides et maladies – dans un grand nombre de centres urbains et de collectivités rurales. Le déversement d'eaux usées non traitées menace très sérieusement l'exploitation viable à long terme d'un grand nombre de bassins fluviaux et d'eaux souterraines. Si on ne prend pas d'urgence des mesures efficaces, l'absence d'assainissement et le non-traitement des eaux usées risquent d'avoir des conséquences catastrophiques sur la santé et l'environnement et d'entraîner des répercussions au niveau mondial.

36. La demande effective de services d'assainissement reste inférieure à la demande dans la mesure où la prestation de services d'assainissement aux populations pauvres vivant dans les zones péri-urbaines et rurales n'est pas considérée comme revêtant la même importance immédiate et vitale que l'approvisionnement en eau. C'est pourquoi il faut s'attacher d'urgence à développer l'enseignement des principes d'hygiène, à concevoir des systèmes que l'ensemble de la population puisse accepter sous l'angle de la commodité et des coûts, à mobiliser des ressources financières et à arrêter des politiques rationnelles de tarification des installations de traitement des eaux usées et des eaux d'égout.

37. Cependant, pour accomplir des progrès dans ce domaine, il ne suffira pas simplement d'accroître les ressources financières. La capacité d'absorption des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à tous les niveaux des pouvoirs publics et à celui des collectivités demeure le plus souvent faible et il est donc impératif de renforcer d'urgence les capacités.

38. Le Gouvernement néerlandais a convoqué en mars 1994 une conférence ministérielle sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement en vue de contribuer à l'examen du chapitre 18 d'Action 21 (Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau)⁴ par la Commission du développement durable lors de sa deuxième session. La Conférence a publié une série de propositions qui figurent dans le Programme d'action qu'elle a présenté à la Commission du développement durable et que celle-ci a adopté à sa deuxième session (voir E/CN.17/1994/12).

39. Ce programme d'action représente la toute dernière phase de l'analyse de la question et s'inscrit dans la lignée de la Conférence des Nations Unies

sur l'eau, tenue en 1977, de la Consultation mondiale sur l'eau salubre et l'assainissement pour les années 90, tenue à New Delhi en 1990, et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992. Pendant ces 18 années, de nouvelles formules ont été retenues en ce qui concerne la participation des parties prenantes, le rôle des pouvoirs publics à différents niveaux et celui du secteur privé, et la mobilisation des ressources financières.

40. La question des réformes à mettre en place dans la gestion des ressources en eau est l'un des éléments essentiels sur lesquels portent les recommandations énoncées au chapitre 18 d'Action 21. On préconise dans ce chapitre l'application d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau douce, qui sont limitées et vulnérables, ainsi que la mise en place de structures de gestion aux niveaux appropriés les plus proches de la base.

41. La pénurie d'eau s'aggravant par rapport à la demande en vue d'usages divers, la Conférence ministérielle a réaffirmé la nécessité de trouver une solution au problème de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement dans le cadre d'une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau douce. Elle a notamment recommandé que les gouvernements procèdent à une évaluation des ressources en eau afin de faire le bilan de la situation et de recenser les problèmes liés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Elle a également demandé aux gouvernements d'arrêter, d'examiner ou de réviser, dans le cadre d'une stratégie nationale de développement durable conforme au programme Action 21, les mesures à prendre pour la gestion des ressources en eau, notamment en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, ainsi que d'arrêter, d'examiner ou de réviser d'ici à 1997, en vue de leur application, les mesures visant à assurer et à utiliser de façon rationnelle et efficace les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

42. Dans son rapport à la deuxième session de la Commission du développement durable concernant l'application des recommandations énoncées au chapitre 18 d'Action 21 (E/CN.17/1994/4), le Secrétaire général a fait état de la lenteur des progrès accomplis dans la gestion intégrée des ressources en eau. Le fait que, dans un grand nombre de pays, les données concernant les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement demeurent incomplètes et peu fiables donne également à penser que, jusqu'à présent, les efforts déployés n'ont pas été suffisants pour permettre de donner suite aux recommandations de la Conférence.

43. Il importe que les gouvernements prennent des initiatives ou intensifient leurs efforts en vue de gérer leurs ressources en eau, de surveiller le fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de formuler des politiques visant à desservir la population tout entière. Le taux de couverture étant beaucoup plus faible dans les zones rurales, il faudrait étudier les priorités entre les secteurs urbain et rural et entre l'approvisionnement en eau et la mise en place d'infrastructures d'assainissement afin de définir les mesures propres à assurer une couverture complète.

44. Compte tenu de la situation actuelle en ce qui concerne la gestion et la mise en valeur des ressources en eau en général et de l'eau potable et de l'assainissement en particulier, il faudrait que les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait dressent dès que possible leur propre bilan, de manière à pouvoir harmoniser leurs politiques avec les recommandations énoncées au chapitre 18 d'Action 21 et dans le Programme d'action de la Conférence ministérielle.

45. Il est essentiel que les collectivités urbaines et rurales participent activement à l'élaboration de principes directeurs, ainsi qu'à la planification, à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement. Les femmes jouent un rôle important dans la gestion de ces ressources, et dans le fonctionnement et la préservation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement de leur collectivité. La Conférence des Nations Unies sur l'eau, tenue en 1977 a marqué une étape essentielle en insistant sur l'importance de la participation des intéressés et de la décentralisation, qui comptent parmi les enseignements les plus importants qui ont été tirés de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

46. Le Programme d'action de la Conférence ministérielle souligne la nécessité d'une approche fondée sur le partenariat pour la mise en valeur des ressources en eau en général, et tout particulièrement pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. La Conférence a rappelé qu'il était essentiel d'instaurer un dialogue sur les comportements et les besoins des habitants des communautés rurales et urbaines et sur leurs capacités de gestion, de préservation et de financement. Parmi les recommandations concrètes qu'ils ont présentées aux gouvernements, les Ministres ont préconisé la mise en place de programmes de formation conformes aux normes réglementaires, conçus pour tous les niveaux de responsabilité individuelle et s'adressant à l'ensemble des services concernés, dans le domaine de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et de l'épuration des eaux usées, sur la base d'approches et de principes novateurs. Les Ministres ont reconnu la nécessité d'inciter les décideurs, les propriétaires, les entrepreneurs et les concessionnaires des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement à faire participer les collectivités locales, les associations d'usagers, les groupements de femmes et les organisations non gouvernementales aux processus de planification et de prise de décisions. La priorité a été accordée à la mise en place de programmes de renforcement des capacités par la formation et l'éducation au niveau local, en vue de permettre aux collectivités, et tout particulièrement aux femmes, de disposer d'une plus grande autonomie.

47. Les Ministres ont également recommandé aux gouvernements de formuler des principes directeurs détaillés concernant les investissements afin de rationaliser la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau. Il faudrait que ces principes s'inscrivent dans le cadre de politiques et de mesures visant à assurer une couverture complète de la population en matière d'assainissement et d'eau potable. Il faudra aussi tenir compte d'éléments tels que les tarifs, les subventions, la nécessité d'assurer l'autonomie et la responsabilité financières des services d'utilité publique, les conditions propres à favoriser la participation véritable du secteur privé aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement des collectivités démunies et

prospères, et le type de mesures à prendre pour encourager la création d'organisations chargées de la gestion et de l'exploitation des réseaux dans les zones rurales et péri-urbaines. Les Ministres ont également recommandé aux gouvernements d'étudier et de mettre au point de nouveaux mécanismes de financement, y compris l'apport de capitaux privés et la mobilisation des ressources locales dans toute la mesure du possible. La Conférence a aussi recommandé aux gouvernements d'encourager la participation des collectivités au financement et à la gestion des services grâce à la mise en place de mécanismes d'accès au crédit, de distribution des terres et de garantie de jouissance des biens fonciers.

48. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'eau, tenue en 1977, l'accent a été mis sur la nécessité d'une information fiable au niveau national en ce qui concerne les divers aspects de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. La Conférence ministérielle a rappelé l'importance de cette question en recommandant aux gouvernements de mettre en place à l'échelon national un système de surveillance de l'eau potable et de l'assainissement là où il faisait défaut. À ce jour, à l'exception de quelques pays, l'insuffisance des systèmes intégrés de gestion demeure un obstacle majeur. L'accès à l'information et la bonne gestion de celle-ci doivent être considérés comme des aspects essentiels des efforts entrepris au plan national pour formuler des stratégies, des politiques et des programmes permettant à tous de disposer des services voulus. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard pour ce qui est de la qualité, de la fiabilité, de l'actualité, de la précision et de la couverture géographique des données. Les efforts doivent également porter sur l'élargissement des banques de données afin d'y intégrer des informations relatives aux différences entre les sexes, à l'exploitation, à l'efficacité et aux coûts des réseaux d'approvisionnement. Il est indispensable de renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine de la collecte et de la gestion des données aux niveaux local, départemental, régional et national. Il faut enfin veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient allouées à la réalisation de cet objectif.

49. À sa deuxième session, la Commission du développement durable a demandé que les pays, avec le concours des organisations internationales, consacrent dans leurs rapports nationaux pour 1997 une section spéciale aux stratégies et objectifs nationaux dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, assortis, le cas échéant, de dates cibles, en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action⁵. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement joue un rôle essentiel pour le suivi des efforts nationaux visant à évaluer les progrès réalisés dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, au niveau international. Comme l'a rappelé la Conférence ministérielle, les gouvernements doivent tirer tout le parti possible des possibilités offertes par le Programme commun. La coopération entre les gouvernements et le Programme devra être renforcée afin d'améliorer les possibilités d'accès de ce dernier à une information plus circonstanciée et plus fiable et d'accroître le nombre des pays, y compris les pays en transition, qui contribuent à la base de données du Programme.

50. Il faudrait que les autorités nationales, les organisations de coopération régionale, bilatérale et internationale ainsi que les organisations non gouvernementales fassent une plus large place à cette question.

51. La Conférence ministérielle a fait plusieurs recommandations concernant l'appui de la communauté internationale. Celles-ci portent sur le renforcement des capacités, l'appui à apporter aux gouvernements des pays en développement pour leur permettre de formuler des stratégies nationales et le soutien dont ils ont besoin pour promouvoir le rôle des collectivités et des intéressés. Sur ce dernier point, la Conférence a recommandé la mise en place de programmes d'échange d'information et de données d'expérience, notamment dans les domaines de la formation, de l'éducation, de la recherche et de la technologie ainsi que sur les modalités de conception et de mise en oeuvre des projets. Les Ministres ont également invité les organismes extérieurs à financer des programmes d'enseignement public et de renforcement des capacités, dans la mesure où l'utilité de l'intégration dans les programmes scolaires de cours concernant l'hygiène, les effets bénéfiques de l'eau potable et des techniques d'assainissement pour la santé, ainsi que l'utilisation efficace et la préservation des ressources en eau n'a pas été appréciée à sa juste valeur. Les Ministres ont aussi recommandé d'aborder, lors des prochaines conférences internationales, diverses questions relatives à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau, en particulier celles liées à l'approvisionnement et à l'assainissement.

52. Afin de prévenir toute crise d'approvisionnement en eau salubre dans le monde et en ce qui concerne les ressources financières nécessaires à cet effet, la Conférence a noté qu'il était urgent de mobiliser, dans le cadre prévu au chapitre 33 d'Action 21, des ressources financières suffisantes, en faisant appel à tous les mécanismes et fonds disponibles, et d'accroître au maximum l'apport régulier de ressources supplémentaires pour mettre en oeuvre le Programme d'action.

53. Il ne fait aucun doute que, parmi les questions qui doivent retenir l'attention de la communauté internationale, la région africaine doit occuper une place prioritaire. À cet égard, et avec le concours du Groupe de travail du CAC, sur la mise en valeur et la gestion de l'eau en Afrique, les organismes des Nations Unies mènent une action coordonnée par le Secrétaire exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre du Sous-Comité du CAC chargé d'étudier les ressources en eau et du Réseau Afrique 2000 de l'OMS.

54. La communauté internationale doit par ailleurs se pencher d'urgence sur les moyens de réaliser des progrès importants en matière d'assainissement dans les zones urbaines et rurales. Les problèmes auxquels se heurtent les concentrations urbaines à fort taux d'accroissement doivent recevoir une attention spéciale. Il faudra élaborer et mettre en place des mesures propres à stimuler l'afflux de ressources financières qu'exige la gravité de la situation et à permettre de mobiliser le soutien institutionnel indispensable et de renforcer les capacités, si l'on veut éviter de véritables catastrophes sanitaires et écologiques dans les années à venir.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12), chap. I.

² Ismail Serageldin, Water Supply, Sanitation and Environmental Sustainability: The Financing Challenge (Washington, Banque mondiale, novembre 1994), p. 15.

³ Ibid.

⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 13 (E/1994/33/Rev.1), chap. I, par. 145.
